Commune de REYRIEUX (01)

l'esprit nature REYRIEUX

Majoration de la part communale de la Taxe d'Aménagement

Echelle: 1/4000

Plan Local d'Urbanisme :
- Arret du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Mai 2016
- Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 21 Octobre 2019

Révisions et modifications :
- Modification n°1 du PLU approuvée en date du 29 Novembre 2021

Délibération instituant une majoration de la part communale de la taxe d'aménagement en date du 29 novembre 2021

Légende

- Section cadastrale
- Batiment

Taux de la part communale de la Taxe d'Aménagement
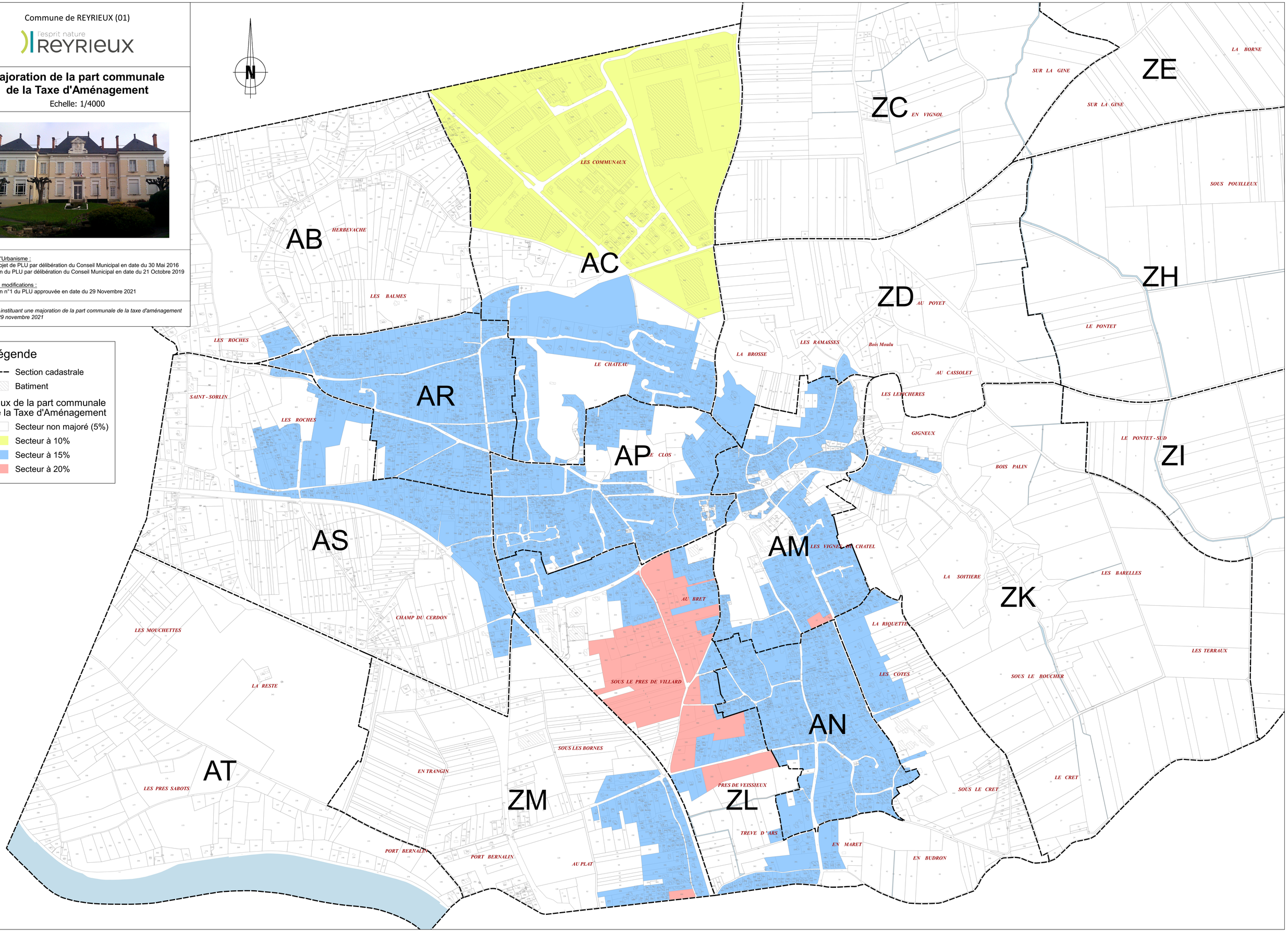
- Secteur non majoré (5%)
- Secteur à 10%
- Secteur à 15%
- Secteur à 20%